

Professionnalisation des enseignants et des encadreurs du fondamental : Le document sur les référentiels validé

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 08 JUILLET 2021

888

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le système de rémunération actuel des agents de l'Etat n'est pas suffisamment transparent et la gestion calamiteuse des revendications salariales par les gouvernements successifs ont creusé davantage les inégalités de salaires au point de les rendre insoutenables budgétairement et insupportables pour les travailleurs relevant du Statut général des fonctionnaires qui ont le sentiment d'être laissés pour compte. Conséquence : des grèves récurrentes de plus en plus fréquentes et de plus en plus dures privant les citoyens de services publics de base. ...



Conflit salarial

Gouvernement du Mali – UNTM

Sortir de l'impasse



Transition : L'Organe unique de gestion des élections attendra



Grève de l'AEEM : Va-t-on vers une nouvelle crise scolaire ?



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

07 juillet
2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

746

Nouveaux cas confirmés

0

Nouveaux guéris

0

Nouveaux décès

0

Au cours des dernières 24 H

10 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
00 cas graves en soins intensifs
33 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

14 454

Guéris

10 084

Décès

527

dont 137 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.20



P.22



/ Une /



Conflit salarial Gouvernement du Mali – UNTM : Sortir de l'impasse

P.4

/ Brèves /



Rencontre Premier Ministre- PARENA

P.12

Le président Assimi à Mopti : Message fort à l'endroit des troupes

P.12

Ségou : Dramane Dembélé somme l'ADEMA de vider les lieux

P.12

Dinangourou toujours sous l'embargo des djihadistes : « Il n'y a jamais eu une frappe aérienne »

P.13

Dr Choguel K Maiga à la primature : Réussir ou périr

P.13

Cadre politique de gestion de la crise du Centre : Mohamed Lamine Haïdara succède à feu Boubacar Gaoussou Diarra

P.14

Chronique éco : Les technologies au service de la transformation structurelle

P.14

/ Actualité /



Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 07 juillet 2021, CM n°2021-18/SGG

P.16

2e AG du CIP-G5 Sahel : Les commissions balisent le terrain

P.17

Grève de l'AEEM : Va-t-on vers une nouvelle crise scolaire ?

P.18

Le ministre Keita à l'INFTS : "Ce que j'ai vu ici est assez encourageant"

P.19

Professionnalisation des enseignants et des encadreurs du fondamental : Le document sur les référentiels validé

P.20

Transfert orange money : La grogne des agents de distribution

P.21

/ Politique /



Aguibou Bouaré, président de la CNDH devant le CNT : « Rien ne devrait justifier les violations et abus des droits de l'homme sur le territoire malien »

P.22

Transition : L'Organe unique de gestion des élections attendra

P.23

Politique : La Convention pour la République à l'assaut de Ségou

P.25

La problématique de l'harmonisation de la grille salariale : Un couteau à double tranchant

P.26

/ Culture & société /



Éducation : L'appui de l'UNESCO à la professionnalisation des enseignants du fondamental

P.27

/ International /



Haïti : Le président Jovenel Moïse assassiné par un commando

P.28

Algérie : Une enquête ouverte après l'intoxication de plus de 150 baigneurs à Ténés

P.28

Lutte antiterroriste dans le Sahel : Emmanuel Macron participera au sommet du G5 Sahel organisé ce vendredi 9 juillet

P.29

/ Sport /



Foot : Le Marocain Achraf Hakimi débarque au Paris Saint-Germain

P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Dïala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**

Conflit salarial Gouvernement du Mali -

UNTM | Sortir de l'impasse

2ème Partie Que faire pour une sortie durable et efficace de l'impasse et comment s'y prendre ?

Le système de rémunération actuel des agents de l'Etat n'est pas suffisamment transparent et la gestion calamiteuse des revendications salariales par les gouvernements successifs ont creusé davantage les inégalités de salaires au point de les rendre insoutenables budgétairement et insupportables pour les travailleurs relevant du Statut général des fonctionnaires qui ont le sentiment d'être laissés pour compte. Conséquence : des grèves récurrentes de plus en plus fréquentes et de plus en plus dures privant les citoyens de services publics de base. Cette injustice salariale est au cœur de la grève générale décrétée par l'UNTM le 17 mai 2021, prévue pour être illimitée à compter du 31 mai, mais qui a été suspendue le 25 mai 2021 faute d'interlocuteur suite à la démission du gouvernement du Premier Ministre Moctar Ouane (Cf. première partie de cet article in journal Malikilé n°886 du 06 juillet 2021).

Le gouvernement du PM Choguel K Maïga a hérité de ce lourd dossier et doit conclure un accord avec l'UNTM pour éviter la reprise de la grève et sortir durablement de l'impasse. Que doit-il faire et comment procéder pour cela ?

1- Que faire ?

Dans l'immédiat le gouvernement doit parer au plus pressé pour éviter la reprise de la grève suspendue par l'UNTM et le déclenchement de grèves par d'autres syndicats. Cela passe par la prise de mesures permettant de rassurer les syndicats sur la détermination du gouvernement à résoudre durablement le conflit salarial. Le PM Choguel Maïga a déjà emprunté cette voie, d'abord en affichant plus de considération pour les syndicats dès sa prise de fonction. Son gouvernement a ensuite élaboré un projet de grille harmonisée des salaires des fonctionnaires, l'une des deux revendications salariales de l'UNTM. L'autre



revendication restant à satisfaire est « l'octroi d'indemnités et de primes de spécialités par catégories à tous les fonctionnaires de façon équitable ».

Parer au plus pressé permet certes d'éteindre le feu provisoirement, mais pour combien de temps ? La préoccupation exprimée au sujet de la nouvelle grille harmonisée par les enseignants de l'enseignement fondamental auteur de la grève de cinq mois qui a failli

compromettre l'année scolaire 2019-2020 ne laisse pas présager d'une accalmie durable du front social. Ils estiment que la loi d'harmonisation des grilles remet en cause les dispositions de l'article 39 de leur Statut particulier (qui est en fait un Statut autonome, car les Statuts particuliers doivent être pris par décret et non par une loi pour préciser et compléter le Statut Général des Fonctionnaires selon une disposition de la loi relative à ce Statut Géné-

ral). Aussi une grille harmonisée des fonctionnaires relevant du Statut Général des Fonctionnaires suppose le retour dans le Statut Général des Fonctionnaires de tous les fonctionnaires qui se sont vus indument octroyés un « statut autonome » en violation de la Constitution qui ne prévoit ce statut que pour les Forces de Défenses et de Sécurité, et les magistrats (qui ne doivent pas être concernés par la grille harmonisée). Cela est une autre source potentielle de conflit social.

Le gouvernement va donc devoir aller rapidement au-delà de cette mesure d'urgence pour apporter une solution durable au conflit salarial acceptable pour l'ensemble des syndicats. Cela passe d'abord par une réforme de fonds du système de rémunération doublé d'un réajustement des niveaux de rémunération d'une part, et une gestion plus rigoureuse des conflits sociaux par le Gouvernement et les partenaires sociaux d'autre part.

Réformer le système de rémunération et réajuster les niveaux de rémunération

Avoir une bonne connaissance du système de rémunération et du niveau actuel des rémunérations brutes des différentes catégories d'agents de l'Etat est un préalable à cette réforme. Une étude d'envergure des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat est absolument nécessaire pour cela au regard de ces lacunes signalées dans la première partie de cet article : manque de transparence, inégalité criarde de salaires, avantages en nature de droit et de fait non considérés comme des éléments de rémunérations, etc. Je suggère que la première partie soit consacrée à faire un état des lieux précis des salaires permettant de savoir qui gagne combien toutes rémunérations confondues à tous les niveaux afin de mettre en exergue les inégalités de rémunérations. En la confiant à l'ensemble des structures de contrôle de l'Etat en collaboration avec les responsables financiers des structures publiques, le délai d'exécution de cette étude serait très court. Un bureau de consultant disposant de compétences avérées en matière de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat pourrait être commis dans un deuxième temps pour analyser le système de rémunération, identifier toutes ses lacunes et faire des propositions de réforme.

Pour rappel, en tant que ministre en charge du contrôle général de l'Etat, j'ai fait faire une

étude de ce genre en 1992 limitée aux rémunérations de quelques dirigeants de l'Etat dont le résultat a été mis à profit plus tard pour réformer la rémunération des ministres. Depuis, je n'ai cessé de recommander cette étude de large envergure couvrant tous les agents de l'Etat, proposition que j'ai renouvelée pour la dernière fois en 2017 en conseil des ministres. Les résultats de cette étude seront ensuite mis à profit par l'Etat et les partenaires sociaux pour reformer les rémunérations des fonctionnaires et autres agents de l'Etat. Mais, l'Etat doit définir une politique salariale qui soit un repère pour ces réformes et un guide pour optimiser et maîtriser l'évolution des rémunérations, l'objectif ultime étant une dotation adéquate de l'Etat en ressources humaines (quantitativement et qualitativement) pour assurer une fourniture permanente de services publics de qualité aux usagers.

Je ne m'aventurerai pas dans le détail des mesures qui pourraient être prises à ce stade (même si nous avons beaucoup d'idées là-dessus), disons simplement que la réforme doit rendre les rémunérations plus transparentes, plus justes, plus motivatrices du personnel, optimales et soutenables au plan budgétaire. En ce qui concerne l'optimisation, je ne prendrai qu'un seul exemple : comment maintenir un équilibre entre l'augmentation des salaires et le besoin énorme de recrute-

ment dans les secteurs comme l'éducation et la santé dans un contexte de forte limitation des ressources publiques ? « L'adoption d'une politique de recrutement massif des jeunes », une autre revendication permanente de l'UNTM contribuerait à cet équilibre, mais le prix à payer pour cela est forcément une limite des augmentations de salaires. Elle contribuerait aussi à désamorcer la « bombe sociale » qu'est le chômage massif permanent des jeunes.

Un autre exemple pour illustrer mes propos : la politique salariale de l'Etat doit permettre de concilier la maîtrise des inégalités de salaires avec la nécessité de motiver le personnel d'une part, et d'attirer et maintenir les meilleurs cadres dans les structures publiques d'autre part. Tel est loin d'être le cas actuellement : la prise en compte de la performance (du mérite) dans les rémunérations du secteur public reste marginale, de nombreux cadres très qualifiés ont quitté ou cherchent à quitter l'Administration publique, et « la fuite » des jeunes diplômés très qualifiés devant l'administration publique (pour utiliser une terminologie des économistes) s'est généralisée d'année en année (citons à titre d'exemple le cas de nombreux maliens ayant fait de brillantes études dans les grandes universités du monde dont les boursiers d'excellence – l'Etat n'a rien fait pour les attirer).





Mettre en place un cadre de pilotage maîtrisé des rémunérations de l'Etat

Après la réforme des rémunérations, l'Etat va devoir piloter leur évolution pour ne pas tomber dans les travers générés par le pilotage à vue qui a prévalu jusqu'à présent. Pour cela, il sera indispensable de mettre en place un cadre de pilotage maîtrisé dont l'étude préconisée définira les contours.

Je pense à priori aux grands axes suivants :

- les éléments de la politique salariale de l'Etat dont il a été question dans les développements qui précèdent ;
- une structure comme un Conseil supérieur des rémunérations de l'Etat (la mise en place de Comité des rémunérations est une pratique de bonne gouvernance en vigueur dans de nombreuses grandes entreprises privées à travers le monde) ;
- un Pacte Etat – Syndicats de travailleurs – Patronat pour convenir d'une accalmie durable

sur le front social et des principes et règles à respecter pour la prévention et la résolution des conflits sociaux.

Au-delà de ces axes, je peux d'ores et déjà recommander dix bonnes mesures qui aideraient à fixer un cadre de maîtrise de l'évolution des rémunérations des agents de l'Etat.

Dix bonnes mesures d'un cadre de pilotage permettant de maîtriser les rémunérations des agents de l'Etat.

- 1) Fixer une rémunération plafond des agents de l'Etat prenant en compte toutes les primes, indemnités et avantages en nature pour éviter les niveaux excessivement élevés de certaines rémunérations qui relèvent parfois clairement de l'abus (prime de plus de 100 millions de FCFA touchée par un seul agent en une année dans certaines structures publiques par exemple).
- 2) Soumettre à la validation du Conseil Supé-

rieur des Rémunérations :

a) Toutes les grilles de rémunérations du secteur public ne relevant pas du Statut Général des Fonctionnaires et des Statuts autonomes et « particuliers ».

Sont concernés des Institutions de la République comme l'Assemblée nationale, les établissements publics dotés de la personnalité morale, certains services des grandes administrations publiques économiques et financières.

b) Toutes les primes, indemnités, ristournes et avantages en nature octroyés hors grille au niveau de certains services de l'Administration publique et des Etablissements publics ayant la personnalité morale.

Les dirigeants sociaux (Membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale) de certains de ces Etablissements se sont accordés des niveaux de rémunération relevant clairement de l'abus de biens sociaux en oubliant qu'il s'agit de l'argent public. Des ni-

veaux de rémunération qui finiront par mettre certains de ces établissements publics en faillite tôt ou tard et l'Etat (donc les citoyens) devra prendre en charge leurs déficits car il est inimaginable de les mettre en faillite (un cas est de notoriété pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions, mais je préfère ne pas le citer pour ne pas en faire un bouc-émissaire (la grande étude des rémunérations que je recommande citera tous les cas concernés).

c) Les rémunérations des Présidents de conseil d'administration désignés par l'Etat dans les entreprises dont il est détenteur de tout ou partie du capital. Comment comprendre par exemple que les Présidents de Conseil d'Administration désignés par l'Etat dans les banques dont l'Etat est actionnaire soient infiniment mieux payés (rémunérations en espèces + avantages en nature) que leurs homologues de grandes banques privées comme ECOBANK ?

3) Soumettre toutes les mesures retenues dans les négociations salariales Etat-Partenaires sociaux à la validation du Conseil Supérieur des Rémunérations pour s'assurer qu'elles ne remettent pas en cause les équilibres établis par le système de rémunération ainsi que le respect de la politique salariale définie par l'Etat ;

4) Instituer un rapportage annuel des Etablissements publics dotés de la personnalité morale et les services rattachés sur les rémunérations au Conseil Supérieur des Rémunérations.

5) Inscrire dans le mandat du Conseil Supérieur des rémunérations un audit périodique

des Rémunérations des agents de l'Etat (audit partiel ou complet qu'il pourrait confier à une structure de contrôle). Cela permettrait d'identifier d'autres mauvaises pratiques en cours dans notre pays en matière de rémunération comme le paiement de personnel fictif.

6) Mettre définitivement fin à tous les paiements de rémunérations (directes ou indirectes) d'agents de l'Etat en espèces au profit des virements bancaires pour une meilleure traçabilité (permet de limiter les fraudes et de détecter plus facilement celles-ci lors des contrôles) ;

7) Rendre obligatoire l'intégration de toutes les primes, indemnités et avantages en nature au bulletin de salaire comme cela est le cas dans le secteur privé pour le calcul des impôts, taxes et cotisations sociales assis sur les rémunérations. Triple avantage : (i) transparence des rémunérations ; (ii) juste calcul du montant de ces impôts, taxes et cotisations sociales ; (iii) prise en compte de ces éléments de rémunération dans la base de calcul des pensions ;

8) Mieux cadrer l'intervention de Médiateurs entre l'Etat et les partenaires sociaux dans la résolution de conflits salariaux car elle a beaucoup contribué à des solutions « fuite en avant » dénoncées dans la première partie de cet article. Le contour de ces médiations doit être clairement défini dans le nouveau cadre de pilotage des rémunérations des agents de l'Etat (souhaitable afin d'éviter l'implication de certaines catégories de médiateurs) ;

9) Rapportage du Commissaire aux comptes des Etablissements publics dotés de la per-

sonnalité morale sur les rémunérations des dirigeants comme c'est le cas pour les entreprises privées, un rapport dont les destinataires seront les Conseils d'administration, les ministres de tutelle, le ministre chargé des finances, le Conseil Supérieur des rémunérations des agents de l'Etat ;

2- Comment faire pour une sortie de l'impasse ?

Pour réussir le processus de sortie durable et efficace du conflit salarial, l'Etat privilégiera une démarche participative où les syndicats de travailleurs et le Patronat joueront pleinement leur rôle comme suit :

- 1) l'élaboration avec les syndicats d'une vision partagée de la réforme et du processus pour la réaliser ;
- 2) la participation des syndicats à la conduite de l'étude sur les rémunérations et à la définition des éléments de la politique salariale de l'Etat ;
- 3) l'organisation d'une Conférence sociale regroupant l'Etat, les Syndicats, le Patronat et la société civile qui procédera à :
 - (1) la validation de l'étude sur les rémunérations ;
 - (2) l'adoption de la politique salariale de l'Etat;
 - (3) l'adoption de la réforme des rémunérations;
 - (4) l'adoption d'un pacte social Etat - Syndicats des travailleurs - Patronat

Konimba Sidibé, ancien député, ancien ministre et président du MODEC

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

Malikilé
 74
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

■ Daouda Bakary Kone



Les enjeux du Mali

Ils sont entre autres: l'école, la santé, la cherté de la vie, et la sécurité

Tous ces enjeux doivent être nos priorités ! quiconque s'amuserait avec ces différents enjeux le fait aux détriments de notre avenir à nous tous ! Nous devons les avoir comme ennemis aujourd'hui ! Être bandits armés ou djihadistes ne doit plus être les seules ennemies de notre pays. Les vrais ennemis peuvent être et sont avec nous et souvent sans en être conscient !!!

Hamidou Sampy

PDG Creacom Afrique



RECA-Niger

Le mouflon à manchette ou chèvre des sables.

Ce second nom est la traduction du nom scientifique de cet animal : *Ammotragus lervia* (en grec "Ammos" sable et "Tragos" chèvre). C'est tout de même un drôle de choix pour un animal qui est surtout présent dans les zones rocheuses du Sahara. En 2018, nous avons fait un post sur ce mouflon rencontré à Agadez. Ces animaux sont élevés dans une ferme aux alentours de Niamey. Le mouflon se reconnaît par ses magnifiques cornes recourbées vers l'arrière et ses longs poils à l'avant. Un mâle peut peser jusqu'à 140 kg. Nous ne savons pas si celui-ci atteint ce poids mais il est quand même impressionnant par sa taille. Suivant la documentation consultée, il peut vivre jusqu'à 16 ans. Les femelles peuvent mettre bas deux fois par an, un ou des fois deux agneaux, après une gestation de 160 jours. Les jeunes sont sevrés vers 5 mois et atteignent leur maturité sexuelle vers 18 mois. Si dans la zone saharienne il est classé comme espèce vulnérable, dans certains pays européens et aux Etats unis où il a été introduit pour la chasse, il pourrait acquérir le statut d'espèce invasive car il a une très grande capacité d'adaptation et de dispersion.



■ RFI Afrique



La justice malienne a émis, lundi 5 juillet, un mandat d'arrêt international contre Karim Keïta, ancien député et fils de l'ex-Président Ibrahim Bou-bacar Keïta. Il est recherché dans le cadre de l'enquête sur la disparition il y a un peu plus de cinq ans d'un journaliste malien Birama Touré. Depuis 5 ans, les enquêtes n'avaient vraiment pas avancé. Le dossier s'est accéléré grâce notamment à la coopération judiciaire entre le Mali et la France.



L'information a été confirmée à RFI, le prochain sommet du G5 Sahel aura lieu ce vendredi 9 juillet en visioconférence. Emmanuel Macron participera à la rencontre. Il aura à ses côtés le président nigérien Mohamed Bazoum, qui a été convié à l'Élysée. Le président français devrait profiter de ce sommet pour préciser le futur engagement fran-

çais dans la région, un mois après l'annonce de la fin progressive de l'opération Barkhane.



■ Jeune Afrique



« Le barrage de la discorde » (1/4). Alors que le Conseil de sécurité doit se réunir ce jeudi 8 juillet sur l'épineux dossier du barrage de la Renaissance, la tension est encore montée d'un cran : Addis-Abeba a annoncé lundi avoir entamé la deuxième phase du remplissage du réservoir qu'elle construit sur le Nil Bleu. Le Caire menace d'utiliser la force.



■ Yehia Tandina



Tombouctou :le gouvernorat prends le devant pour des élections réussies
En prélude aux élections générales qui profilent,le gouvernorat de Tombouctou en collaboration avec la MINUSMA vient d'organiser un atelier de deux jours relatifs aux cadres juridiques transitoires à savoir la constitution, la charte et la loi électorale. Les représentants de l'état,des partis politiques ainsi que la société civile vont s'approprier ces outils pour mieux s'armer pour ces élections. La cérémonie était présidée par le commissaire divisionnaire BAKOUN KANTE Gouverneur de la région de Tombouctou.



■ Seydou Oumar Traoré



OM INFO : #ALERTE_INFO

LE PARQUET DE LA COMMUNE IV CONTRE LES ESCROCS VENDEURS DE MÉDICAMENTS MIRACULEUX :

C'est ce genre d'affiches que l'on rencontre partout ces derniers temps dans la ville de Bamako surtout au niveau des feux de stop. Des escrocs qui proposent de rendre gros ou long le penis, de grossir les fesses ou les seins etc.

On a appris que le procureur de la commune 4 a instruit au commissaire du 9e arrondissement de les rechercher et de les interpeller. Ce qui est en cours depuis hier par le commissaire divisionnaire Kamissoko et ses hommes.

Ces vendeurs de soit disants médicaments traditionnels sont pour la plupart des escrocs. 3 d'entre eux ont déjà été interpellés.

A SUIVRE

#TD #OM



■ Alassane Sidibe



Alassane Sidibe Mouvement de Soutien A Seydou Mamadou COULIBALY

Actualité du Mouvement Benkan :

Le Président la Zawia Hadaratou Mouniriya a convié 500 Mokadem et Kalifs à travers le Mali pour leurs notifié son adhésion au mouvement Benkan et son soutien à Seydou Mamadou Coulibaly.



■ Radio Guintan



Otages: la JNIM donne des preuves de vie.

La JNIM dans vidéo récente a diffusé fait preuve de vie datée de juillet 2021, qui montre le sous-préfet de Farako, Ali Cissé, enlevé le 13 décembre 2019, et le préfet de Gourma-Rharous, Drissa Sanogo, enlevé le 2 mai 2020



Urgent : Le maire de Kati et 3 de ses adjoints en garde à vue. Ce mardi 6 juillet 2021, le maire de Kati Yoro OUOLOGUEM ainsi que ses adjoints Bouyé DIALLO et Badra Aliou SANGARE ont été placés en garde à vue par le Chef de la Brigade du Pôle Économique et Financier de Bamako.

Raisons évoquées : Spéculation foncière et malversations financières suivant rapport du Contrôle Général des Services Publics.
Abdoulaye Koné



■ Koulouba Actu



Dans la commune I du District de Bamako, il y a quelques jours de cela, un bandit s'est rendu dans la chambre à coucher d'une dame où il n'y avait pas grand-chose à voler. C'était une nuit où la plupart des habitants du secteur s'étaient déjà endormis, même les membres de la maisonnette victime du vol n'en faisaient pas exception.



■ Aliou Mahamadou Maïga



Primature du Mali

Coopération Mali-République Tchèque: le vice-ministre de la Défense reçu à la Primature

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M.Choguel Kokalla Maïga a reçu, ce lundi 5 juillet 2021, le vice-ministre de la Défense de la République Tchèque, M.Tomas Kopecny

Au menu des échanges entre les deux personnalités la coopération bilatérale entre les deux pays notamment dans les secteurs de la défense, du transport, et de la santé.

M.Tomas Kopecny a assuré le Chef du Gouvernement que des sociétés tchèques veulent investir au Mali avec à la clé des transferts de technologies.

Le Premier ministre a fait part de sa volonté de travailler de concert avec le gouvernement tchèque pour le raffermissement et le renforcement des relations entre les deux pays.

CCRP/Primature



■ Activiste Tv



Éteignons nos télévisions et allumons nos cerveaux!
 Il n'a pas brûlé la Syrie .. Il n'a pas détruit l'Irak
 .. Il n'a pas affamé l'Afrique .. Il n'a pas pillé la richesse des pays faibles .. Il n'a pas jeté de bombes Du phosphore sur les enfants de Palestine .. n'a pas lancé de bombes nucléaires sur le Japon .. n'a pas déclenché la guerre sectaire au Rwanda .. n'a pas détruit les montagnes de Tora Bora .. n'a pas fait exploser l'Etat de Libye .. n'a pas divisé la Somalie....
 Néanmoins, ils ont attiré dans nos esprits qu'il le premier ennemi de l'humanité. Quant à ses adversaires qui ont tué, détruit, déplacé et pillé des patries, ce sont des démocrates et des humanistes !!
 C'est ainsi que les médias effectuent le lavage de cerveau du public Ghazy le Baron



■ Primature du Mali



Coopération Mali-République Tchèque: le vice-ministre de la Défense reçu à la Primature
 Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M.Choguel Kokalla Maïga a reçu, ce lundi 5 juillet 2021, le vice-ministre de la Défense de la République Tchèque, M.Tomas Kopečný Au menu des échanges entre les deux personnalités la coopération bilatérale entre les deux pays notamment dans les secteurs de la défense, du transport, et de la santé. M.Tomas Kopečný a assuré le Chef du Gouvernement que des sociétés tchèques veulent investir au Mali avec à la clé des transferts de technologies. Le Premier ministre a fait part de sa volonté de travailler de concert avec le gouvernement tchèque pour le raffermissement et le renforcement des relations entre les deux pays. CCRP/Primature



Atelier de vulgarisation du droit communautaire: Le Premier ministre ouvre les travaux

Le Premier ministre a présidé ce matin au CICB la cérémonie d'ouverture de l'Atelier National de formation et de vulgarisation du droit communautaire. Il s'agit pour les initiateurs, dira le président de la Cour de Justice de l'UEMOA Daniel TESSOUGUÉ, de partager les normes communautaires avec les professionnels du droit. Ces normes constituent selon le Président TESSOUGUÉ un instrument de communication et un véritable vecteur d'échange et de développement. Le Premier ministre en acceptant de présider cet atelier, était déjà convaincu du rôle et de la place du droit dans la construction d'un espace, d'un pays. Choguel Kokalla MAÏGA a rappelé qu'aucun espace ne peut se construire sans une appropriation des règles communautaires par les populations. Dans son allocution, le Premier ministre a déclaré que notre pays a toujours accordé une place de choix aux initiatives d'intégration africaine et sous régionale. Il a ensuite rappelé que « l'engagement pour la cause de l'intégration du Peuple malien remonte à notre indépendance, et cela a été affirmé et réaffirmé dans toutes les Constitutions depuis 1960. » CCRP/Primature



Rencontre Premier Ministre- PARENA



Lors de sa réunion ordinaire du lundi 5 juillet 2021, le Comité Directeur du PARENA a décidé de dépêcher des responsables du parti auprès des autorités de la Transition en vue de leur faire part des préoccupations et propositions relatives à la conduite de la Transition. Dans ce cadre, une délégation du parti du Béliet blanc conduite par son président a rencontré ce mercredi 7 juillet, en ses bureaux, le Premier ministre, Chef du gouvernement de Transition.

A l'issue de la rencontre, la délégation a remis au Premier ministre une « Note sur la création d'un organe transitoire de gestion des élections » dont la mise en place est compatible avec le temps restant de la Transition. Après avoir rappelé que la situation du Mali exige le rassemblement de tous les enfants du pays et réitéré son appel à la nécessité de forger le consensus sur le temps restant de la Transition, la délégation du PARENA a invité le Premier ministre à rassurer les acteurs politiques et l'opinion nationale/internationale en s'engageant sur le respect des de la durée de la Transition.

Bamako, le 7 juillet 2021
Le Secrétaire Général du PARENA
Djiguiba KEITA/PPR

Le président Assimi à Mopti : Message fort à l'endroit des troupes



Le président de la Transition a partagé un repas de corps avec les Forces armées maliennes de défense et de sécurité au Camp militaire de Sévaré. Le colonel Assimi Goïta a profité de l'occasion pour féliciter les gardiens de la cité pour le sacrifice pour la nation. «Au nom du peuple malien, nous vous saluons pour votre bravoure et vous exhortons à plus d'engagement », a-t-il exhorté.

En outre, le chef de l'État a invité nos Forces de défense et de sécurité à plus de cohésion et d'union. «De la solidarité, la discipline et la cohésion, dépendra la réussite et l'accomplissement de la mission », a insisté le chef de l'Etat. Car, a-t-il ajouté, une armée, «c'est l'unité, l'union, la discipline et la cohésion ».

Sans ces valeurs cardinales, elle sera la risée du monde et une proie facile pour l'ennemi, a rappelé le colonel Goïta.

Le chef de l'État a rendu hommage aux militaires et civils tombés au champ d'honneur, avant de souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

C.M.T et O.D / Source : L'ESSOR

Ségou : Dramane Dembélé somme l'ADEMA de vider les lieux



Cette histoire qui amuse nous en dit plus sur les relations entre politiciens moralement parlant. En effet c'est par une sommation transmise par l'étude de Me SIDIBE Sékou YORO que la section

Adema de Ségou est invitée à vider le local servant de siège du parti à Ségou.

La section Adema de Ségou a jusqu'au 2 aout 2021 de « faire place net » sous peine d'usage des moyens de droit pour son déguerpissement. La sommation a été remise au secrétaire général du parti en la personne de Moussa BOIRE.

Pour comprendre les faits remontons au 4 mars 2012. Le candidat du parti Adema DIONCOUNA TRAORE alors en campagne présidentielle à Ségou a lancé les travaux de construction du nouveau siège de l'Adema sur la route de Markala. Par voie de presse on a appris que M. Dramane Dembélé venait de faire don de la parcelle au parti.

La parcelle contiguë au domicile de Dramane a fait l'objet d'un plan de construction. Une levée de fonds a permis la réalisation d'une salle de conférence, un petit bureau et des débarras.

En effet Dramane a quitté l'Adema après sa défaite aux élections pour le renouvellement de la section durant laquelle il été battu. C'était le 10 avril dernier. Sa décision de reprendre sa parcelle peut ainsi se comprendre. Toutefois comment va-t-on gérer les investissements réalisés par le parti ?

En attendant de savoir ce que le droit va dire entre les deux protagonistes, les avocats fourbissent leurs armes. Affaire à suivre
BMS / Source : Delta Tribune

Dinangourou toujours sous l'embargo des djihadistes : « Il n'y a jamais eu une frappe aérienne »



Le village de Dinangourou dans le cercle de Koro au centre du Mali est toujours soumis à un blocus des djihadistes depuis le 02 mai 2021. Pendant que les médias et les organisations de la société civile appellent à une mobilisation nationale pour sauver les populations concernées, les autorités restent muettes sans réaction. Une attitude qui donne l'impression aux habitants et aux ressortissants de la localité d'être abandonnés à leur triste sort.

Trois mois et cinq jours, voilà la durée du long calvaire que vivent les populations de Domno (commune rurale de Dinangourou et de Yoro). Autrement dit, cette zone est coupée du reste du monde depuis le 02 mai 2021 et assiégée par des groupes armés terroristes, comme ce fut le cas à Farabougou, dans la région de Ségou, il y a quelques mois. Contrairement à cette dernière localité, le cas de Dinangourou semble ne pas préoccuper les autorités, pourtant le blocus est total et les habitants sont à court de vivres, selon de nombreux témoins. Les ressortissants de Dinangourou à Bamako ainsi que les associations des jeunes de la région de Mopti se sont organisés pour alerter les autorités et apporter de l'aide à leurs proches et parents vivant dans la zone. Mais, la difficulté d'accès à la localité a eu raison sur leur bonne volonté.

AUCUNE INTERVENTION MILITAIRE !

Il y a une semaine, des informations faisant état de frappes aériennes de l'armée malienne dans la zone pour libérer les populations, ont été immédiatement démenties par des ressortissants de la localité. « Depuis quelques jours, on fait écho d'une frappe aérienne effectuée par l'armée malienne à Dinangourou. Il n'y a jamais eu une frappe aérienne à Dinangourou. C'est une information totalement fausse », a réagi Mamadou Goro, ressortissant de Dinangourou à Bamako.

Pour d'autres ressortissants, ces informations mensongères sont un réel jeu avec le feu. Car, elles ont malicieusement tendance à maquiller la réalité sur le terrain. C'est du moins ce que pense le président de l'association des jeunes ressortissants de Domno (AJRDO), Dr Souleymane Goro qui précise également : « J'ai l'impression qu'on joue avec la vie des gens. J'ai vu un quotidien (journal) titré "pluies de frappes sur les djihadistes à Dinangourou". C'est quand même très grave comme information alors qu'en réalité les populations souffrent et n'arrivent même plus à rien faire comme activités en cette période d'hivernage. »

Dr Choguel K Maiga à la primature : Réussir ou périr



Enfin le voilà à la primature et selon un vieil adage, qui cherche trouve. Maintenant il a le choix entre honorer les espoirs placés en lui par une frange de l'opinion ou donner raison à ses détracteurs qui ne voient en lui qu'un théoricien profiteur. En tout parmi les chefs de gouvernement de l'ère démocratique, Choguel s'est fait remarquer par un certain nombre de faits. Il aura été le plus versatile pour avoir été un farouche opposant au mouvement démocratique avant de collaborer avec l'une des figures emblématique de ce courant politique. Ce faisant l'homme a démontré sa capacité d'adaptation en participant à plusieurs gouvernements et tenant des propos qui se contredisent au fils du temps.

Il aura été le plus loquace, voire prolix. Ses sorties médiatiques ont prouvé à suffisance sa grande capacité de communication et ses aptitudes à pouvoir toucher les cordes sensibles des populations.

A travers ses écrits il a démontré qu'il dispose d'éléments nécessaires à une maîtrise parfaite de la situation de crise politico sécuritaire qui tenaille notre pays depuis 1963. Au-delà du diagnostic descriptif, l'actuel premier ministre pose des analyses approfondies en tenant compte de plusieurs paramètres ; toute chose qui nous invite à croire en lui.

Au regard de tout ce qui précède, il ne serait pas exagéré de dire qu'il peut être l'un des hommes de la situation pour avoir été singulièrement au parfum des choses. Toutefois l'histoire de notre passé récent nous commande la prudence. Le fossé entre les dires et les actes posés qui jalonnent notre vécu politique invitent certains à la modération. Ici le temps est compté et les enjeux pressent.

Ce faisant le premier ministre ne bénéficiera pas de temps d'observation ni de grâce. C'est à lui de convaincre les Maliens à travers des actes concrets qui combleront les profondes aspirations des milliers de gens qu'il haranguait récemment. Ce faisant il pourra compter sur une opinion prête à le suivre, et aura l'occasion de redonner au Mali son honneur et sa dignité perdus. Dans le cas échéant il va rejoindre la poubelle de l'histoire, destin cruel pour un homme qui aura su convaincre des masses populaires avant de les décevoir.

MOC / Source : Delta Tribune

Des mois passent, mais la situation à Dinangourou n'évolue nullement pas, en tout cas pas positivement. Des villages voisins sont également en train d'être touchés par le même phénomène donnant ainsi l'impression aux habitants d'être abandonnés par les autorités à leur triste sort.

Amadou Kodio / Source : Ziré

Cadre politique de gestion de la crise du Centre : Mohamed Lamine Haïdara succède à feu Boubacar Gaoussou Diarra



Suite à la disparition de l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra, emporté par la COVID 19, il y a de cela quelques mois, le Cadre politique de gestion de la crise du Centre a, depuis le 29 juin dernier, un nouveau patron. Il s'appelle Mohamed Lamine Haïdara. Il succède ainsi à Feu l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra. Le décret de nomination N°2021 0399 PRM-RM du 29 juin 2021, signé par le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, stipule en son article 1 que Mohamed Lamine Haïdara, Inspecteur des Services économiques est nommé Secrétaire Permanent du cadre politique de gestion de la crise du Centre.

Créé en juin 2019, le Cadre Politique de Gestion de la Crise au Centre du Mali a été mis en place dans l'objectif d'apaiser le climat social et ramener la sécurité dans les régions du Centre. Il est à ce titre chargé d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation du centre. Il suit l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, jauge les indicateurs de stabilité pour en déduire la dynamique d'ensemble et le chemin parcouru. Il émet des orientations pour la suite de l'action de l'État.

Il est placé sous la présidence du Premier ministre et regroupe les ministres chargés des Affaires sociales, de la Justice, de la Défense, de la Sécurité, de l'Administration Territoriale, des Affaires Etrangères, de la Cohésion Sociale, des Affaires Religieuses et du Budget. Procédant de causes diverses, la crise qui frappe le Centre du Mali requiert une réponse globale et holistique. Tels sont aussi les objectifs dûment assignés au Cadre politique de gestion de la crise du Centre, dont l'approche en réponse aux défis adoptée est adossée à une stratégie de stabilisation déclinée en quatre axes complémentaires : sécurité, gouvernance, développement et communication.

Il est ainsi appuyé par des partenaires, à travers le projet d'appui au Cadre politique de gestion de la crise du Centre, une initiative conjointe du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de la MINUSMA d'un montant de plus de 800 millions de FCFA pour 24 mois. Il vise à renforcer la coordination de l'action gouvernementale dans la résolution de la crise du centre dans le but de fortifier les avancées en termes de consolidation de la paix.

Il contribue aussi à la mise en œuvre de la Résolution 2480 (MINUSMA) qui donne la priorité au renforcement des efforts de l'État pour la stabilisation, la consolidation de la paix et la restauration de l'autorité de l'État au centre où l'insécurité s'installe de façon exponentielle.

Yama DIALLO

Chronique éco : Les technologies au service de la transformation structurelle



Les économies africaines, conditionnées à produire des matières premières brutes pour les puissances industrielles, semblent avoir du mal à se départir de cette domination. Bien au contraire, la dépendance à l'exportation de ces produits paraît s'accroître progressivement. Une tendance inquiétante à circonscrire, car considérée comme préjudiciable à la transformation structurelle de nos économies, gage d'une émergence sûre et durable. Il est aujourd'hui établi que la forte dépendance aux produits de base est une conséquence directe des faibles capacités technologiques de nos Etats. Or environ deux tiers des pays en développement dépendaient des produits de base en 2019. Cela signifie qu'au moins 60% de leurs revenus d'exportation de marchandises provenaient de produits primaires, tels que le cacao, le café, le coton, l'or, le cuivre, le lithium et le pétrole. Cette dépendance risque de s'accroître. Dans un scénario de statu quo, le Rapport sur les produits de base et le développement 2021 de la CNUCED estime qu'il faudrait 190 ans au pays moyen dépendant des produits de base pour réduire de moitié la différence entre sa part actuelle de produits de base dans les exportations totales de marchandises et celle du pays moyen non dépendant des produits de base. Publié aujourd'hui, il soutient qu'environ 95% des pays qui dépendaient des produits de base en 1995, le sont restés en 2018. Pour espérer sortir la tête de l'eau, les pays en développement comme le Mali, dont l'économie dépend essentiellement de l'exportation des matières premières doivent renforcer leurs capacités technologiques pour échapper au piège qui laisse la plupart de leurs populations pauvres et vulnérables. Cela en adoptant une transformation structurelle fondée sur la technologie. En la matière, la transformation de l'Indonésie de la dépendance pétrolière en produits transformés, la diversification de la Malaisie du caoutchouc et de l'huile de palme vers des produits manufacturés, tels que les pneus et les gants médicaux, et la progression du Botswana dans la chaîne de valeur du diamant, sont des exemples récents. Mais cela prendrait des décennies avant de produire les effets escomptés comme ça été le cas dans ces pays. Une volonté politique forte et une vision à long terme sont, selon le rapport, cruciales pour relever les nombreux défis. Il s'agit notamment d'une abondance de travail manuel avec de faibles niveaux de compétences numériques, une infrastructure informatique limitée, peu de ressources publiques et privées pour financer la recherche et l'innovation, et une protection stricte de la propriété intellectuelle qui constitue un obstacle à la large diffusion du savoir-faire technologique. Toutefois, le processus de transfert de technologie devrait être adapté aux contextes locaux et pourrait être financé par des fonds spéciaux créés à cet effet.

Cheick M. TRAORÉ / Source : L'ESSOR




Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 07 juillet 2021, CM n°2021-18/SGG



Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 07 juillet 2021, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de textes ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le Conseil des Ministres a adopté :

- des projets de textes relatifs à la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako, le 23 mars 2021, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au Projet d'amélioration de la qualité et des résultats de l'éducation pour tous au Mali.

Par cet accord, l'Association Internationale de Développement accorde au Gouvernement de la République du Mali un prêt d'un montant de 21 milliards 908 millions 963 mille 800 francs CFA.

Le Projet, objet du présent financement, vise à améliorer les résultats d'apprentissage dans les premières classes de primaire dans les

zones ciblées, de promouvoir l'accès des filles aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire dans les zones mal desservies et d'améliorer la gouvernance et la résilience du système éducatif.

Sa mise en œuvre participe de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la réduction des inégalités en faveur de la réussite scolaire des filles.

- Des projets de textes relatifs à la ratification de l'Accord de crédit, signé à Bamako, le 4 août 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Royaume de Belgique, relatif au Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la localité de Sénou.

Par cet Accord, le Gouvernement du Royaume de Belgique accorde au Gouvernement de la République du Mali un prêt sans intérêt d'un montant de 5 milliards 247 millions 656 mille francs CFA.

Le Projet, objet du présent financement vise à assurer le coût des travaux ou des services liés à son exécution ainsi que les services du maître d'œuvre délégué.

Sa mise en œuvre contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations cibles sur le plan économique et social.

2. Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret relatif à la recon-

naissance du caractère extraordinaire du terrorisme et de l'insécurité.

Face à la recrudescence du terrorisme et de l'insécurité dans les pays du Sahel, le Gouvernement de la République du Mali, à l'instar des autorités de tous les pays concernés, a décidé de renforcer les capacités d'intervention de son armée et de ses forces de sécurité sur le terrain des opérations par l'adoption d'une stratégie à court, moyen et long termes. La loi de programmation militaire, adoptée à cet effet, a connu des difficultés liées entre autre à la manifestation de la pandémie de la COVID-19.

La dégradation de l'activité économique et l'inflation non maîtrisée, tant au plan national qu'international, engendrent des risques réels sur l'exécution de certaines dépenses inscrites au Budget d'Etat 2021, notamment les dépenses d'équipements au niveau des Ministères en charge de la Défense et de la Sécurité. Le projet de décret, qui reconnaît le caractère extraordinaire du terrorisme et de l'insécurité, permet au Gouvernement d'accorder des exonérations fiscales et douanières en application de l'article 3 de la Loi n°2017-022 du 12 juin 2017 déterminant le Cadre général du régime des exonérations fiscales et douanières.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une diminution du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, a réitéré son appel au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre la maladie en vue de consolider la tendance à la baisse observée ces dernières semaines.

Bamako, le 07 juillet 2021

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Mahamadou DAGNO
Chevalier de l'Ordre national

2e AG du CIP-G5 Sahel : Les commissions balisent le terrain

Les travaux des commissions en plénière des députés membres du Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP-G5 Sahel) ont débuté lundi, à l'hôtel de l'Amitié de Bamako. Cette rencontre est préparatoire de la 2e Assemblée générale de ladite Commission prévue également à Bamako du 8 au 9 juillet.

La cérémonie d'ouverture de ces travaux de commission a été présidée par le 1er vice-président du Conseil national de transition (CNT), Assarid Ag IMBARCAWANE qui avait à ses côtés le Secrétaire exécutif du CIP-G5 Sahel, Karamoko Jean-Marie TRAORE, ainsi que la présidente des femmes du G5. Prennent part à ces travaux de trois jours, les députés des cinq commissions du CIP-G5 Sahel, à savoir la commission défense et sécurité ; la commission affaires sociales et migration ; la commission développement, infrastructures et environnement ; la commission économie, finances et budget ; la commission politique, justice et droits humains. L'une des missions principales des travaux des commissions est de préparer l'assemblée générale du CIP-G5 Sahel placée sous la houlette des présidents des Assemblées nationales du Mali, de la Mauritanie, du Tchad, du Niger et

du Burkina Faso.

Dans ses mots de bienvenue, le vice-président du CNT a salué les membres du bureau et de la conférence des présidents pour avoir porté leur choix sur le Mali pour abriter cette rencontre alors que le pays traverse un moment délicat de son histoire. Outre la crise sécuritaire, le Mali connaît également des difficultés au plan politique suite aux deux coups d'État. « L'importance des commissions dans le travail parlementaire n'est plus à démontrer. Vous le savez autant que moi, les commissions parlementaires sont les organes essentiels du fonctionnement quotidien des chambres des parlements pour l'élaboration des politiques notamment. Elles jouent également un rôle de contrôle de l'activité gouvernementale et de consultation publique sur les différentes questions qui animent la société », a justifié l'honorable Assarid Ag IMBARCAWANE.

Pour lui, les résultats des travaux de ces différentes commissions seront soumis à la plénière des présidents qui s'ouvrira à partir du jeudi, pour adoption.

Après l'ouverture des travaux, Moustapha SANGARE, membre du CNT, également président de la commission Défense du CIP-G5 Sahel a accordé une interview à la presse au cours de laquelle il s'est aussi réjoui du choix porté sur le Mali pour organiser cette rencontre.

Selon lui, le contexte de cette 2e Assemblée générale du CIP-G5 Sahel n'est pas reluisant à cause des crises auxquels le Mali est confronté. Celles-ci ont eu pour conséquences de freiner l'essor du pays. Face aux problèmes qui assaillent l'espace, ce cadre veut être un espace de prise en compte du développement et de la paix au Sahel, a-t-il indiqué. Ce faisant, a-t-il poursuivi, il est attendu du Comité interparlementaire du G5-Sahel de jouer pleinement son rôle en renforçant le contrôle des actions du gouvernement.

« Nous allons nous investir pour ne pas décevoir le peuple malien », a promis M. SANGARE. Lors de cette première journée, les participants ont constitué les commissions de travail, tout en les mettant à jour.

Par Sikou BAH
Source : INFO-MATIN



Grève de l'AEEM : Va-t-on vers une nouvelle crise scolaire ?



Le bureau de coordination de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM) renoue avec ses anciennes habitudes. Elle a déposé, la semaine dernière, un préavis de grève de 3 jours sur le bureau du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Voici la quintessence des différents points de revendications formulées par l'AEEM, et les réponses apportées par le département.

Les différents points de revendications de l'AEEM sont entre autres : la non-participation des détenteurs de la Licence LMD aux concours nationaux, le retard lié à la perception des bourses et des trousseaux de 2019-2020, le prélèvement d'un montant de 5000 F CFA sur les trousseaux des étudiants et la non application de la feuille de route mise en place par le Gouvernement en janvier 2021.

Sur le point premier d'achoppement relatif à la non-participation des détenteurs de la Licence LMD aux concours nationaux, il est important selon le ministère de clarifier cet aspect. Bien que la licence soit actée comme

le premier diplôme de la catégorie A de la fonction publique, les textes qui régissent l'École Nationale d'Administration (ENA) exigent une maîtrise pour pouvoir participer au concours d'entrée. Aussi, ladite structure relève plutôt de la Primature qui doit prendre des dispositions afin que cette doléance soit prise en compte.

S'agissant du retard lié à la perception des bourses et des trousseaux de 2019-2020, après recoupement d'informations, il ressort que le retard de paiement des bourses et trousseaux pour l'année universitaire 2019-2020 de certains étudiants est dû à la non réception par le CENOU, des résultats académiques de l'année universitaire 2018-2019 de certains établissements d'enseignement supérieur. En effet, ces documents sont indispensables au CENOU pour le traitement des allocations financières 2019-2020.

Par ailleurs, les bourses et trousseaux de certains bacheliers de 2019 sont toujours dans le circuit de paiement au Trésor. Il s'agit surtout des cas d'inscription en retard et de création

tardive des comptes SAMA Money.

En réponse à la revendication relative au prélèvement d'un montant de 5000 F CFA sur les trousseaux des étudiants, le département de l'enseignement supérieur précise que le paiement de la contribution aux œuvres universitaires donne droit à la carte CENOU et aux bénéficiaires des œuvres universitaires. Les fonds générés contribuent à l'amélioration des services offerts aux étudiants. Il s'agit entre autres : l'amélioration de la couverture médicale des étudiants, le renforcement du dispositif d'accompagnement social des étudiants, les soutiens matériels et financiers aux activités pédagogiques et les sorties récréatives, la subvention des frais de logement dans les résidences universitaires, l'amélioration des conditions d'hébergement et de sécurité dans les campus.

En ce qui concerne, la non application de la feuille de route mise en place par le Gouvernement en janvier 2021, le département explique que l'abrogation des Protocoles d'accord qui lient le CENOU à l'AEEM, le retrait de la gestion des parkings, gargotes et kiosques à l'AEEM, l'opérationnalisation des Groupes de Sécurité Universitaires sont d'ores et déjà effectives. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'opérationnalisation des postes de sécurité, l'installation de lampadaires et caméras de surveillance, la clôture de la Cité universitaire de Badalabougou, de l'IPR IFRA de Katibougou et des Facultés de Médecine et de Pharmacie à Point G, l'application stricte du Règlement Intérieur des IES ainsi que la Communication et la sensibilisation les financements sont acquis et les actions sont en cours pour les réaliser au plus tôt.

Au regard de toutes les réponses apportées aux différents points, tout porte à croire que l'AEEM est de nouveau manipulée par certains acteurs politiques pour mettre à rude épreuve l'école. Il est important que les responsables de l'AEEM s'inscrivent dans une dynamique de stabilisation du système éducatif malien qui a encaissé beaucoup de coups ces dernières années. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Amadou Keita et son homologue de l'éducation nationale sont à pied d'œuvre pour éviter à l'école malienne une nouvelle crise scolaire.

■ Ibrahim Sanogo

Le ministre Keita à l'INFTS : "Ce que j'ai vu ici est assez encourageant"

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du système éducatif, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Pr Amadou Keita, s'est rendu, le mardi 6 juillet 2021, à l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS). Cette visite de terrain avait un double objectif : mieux comprendre le fonctionnement de l'Institut pour s'imprégner des problèmes existants et faire une proposition de solutions aux problèmes existants.

En allant à la rencontre des responsables et des étudiants de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux, le ministre Keita était accompagné par certains membres de son cabinet. La délégation ministérielle a visité successivement la Direction, la salle informatique, quelques classes et la bibliothèque.

Très soucieux du rayonnement du système éducatif malien, le ministre Keita a saisi cette occasion pour poser la question suivante aux étudiants de la 3^{ème} année protection sociale et celle de la sécurité sociale, économie sociale et solidaire : Qu'est-ce que vous êtes capables d'apporter au Mali après votre formation respective. « Si nous savons ce que vous êtes en mesure d'apporter au pays, il deviendra plus facile pour nous de défendre vos doléances auprès de qui de droit », a-t-il précisé.

Les réponses données à cette question par les demoiselles Sadio Tounkara et Salimata Koné ont donné satisfaction. Très satisfait par les réponses des deux demoiselles, le ministre n'a pas hésité à dire au directeur de l'institut et à ses proches collaborateurs, qu'ils sont sans doute sur la bonne voie. « Ce que j'ai vu ici est assez encourageant. Je vous conseille de continuer à bien prendre soins de votre joyau, surtout de votre bibliothèque qui regorge de documents très utiles pour la société. Je considère les étudiants de l'INFTS comme des soldats du développement », a-t-il dit avec satisfaction.

En s'adressant aux étudiants, il leur a demandé de faire face aux études pendant qu'il est temps. « A partir de 30 ans, il deviendra difficile de donner une orientation à sa vie. C'est donc pendant que vous êtes jeunes que vous devriez faire les bons choix. Pour notre part, nous ne cesserons jamais de nous investir pour que vous ayez des cadres d'études meilleurs. Conscients du problème de manque d'emploi, nous sommes en train de nous investir pour que les filières de formations qui n'aboutissent pas à l'obtention d'un emploi puissent être fermées », a-t-il précisé.

Dans son intervention, le directeur général de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS), Pr Ahmadou Abdoulaye Dicko a remercié le ministre Keita pour cette

initiative salvatrice qui montre à quel point l'éducation constitue une priorité pour les autorités de la Transition. Aussi, il a expliqué quelques difficultés auxquelles sa structure est confrontée. « Vous ne ratez aucune occasion, pour voir de visu les problèmes de vos structures rattachées, ne disiez-vous pas que, je cite : mieux vaut voir une seule fois, que se le faire expliquer plusieurs. Nous nous réjouissons du déroulement normal des cours à l'INFTS et du partenariat solide et fécond avec les comités du SNESUP et de l'AEEM, gage du climat d'apaisement à l'INFTS. L'institut fait face au défi d'insuffisance de matériels roulants, dont il souffre pour accomplir efficacement ses missions de terrain, pour qui sait que 70% de la formation à l'INFTS est pratique, pour cela, nous espérons que sous votre leadership, l'institut bénéficiera des véhicules de liaison pour ses missions de supervision et d'encadrement des stages tant urbain que rural et de véhicule de transport de nos étudiants sur les sites de stage », a-t-il émis comme doléance.

Enfin, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Pr Amadou Keita a rassuré ses hôtes du jour. Des mesures urgentes seront prises pour corriger les insuffisances car l'éducation est soubassement de toute nation. « Je tiens à vous dire que mon département ne ménagera aucun effort pour la formation de nos futurs cadres. Il faut que le Mali revienne dans le concert des nations », a-t-il souhaité.

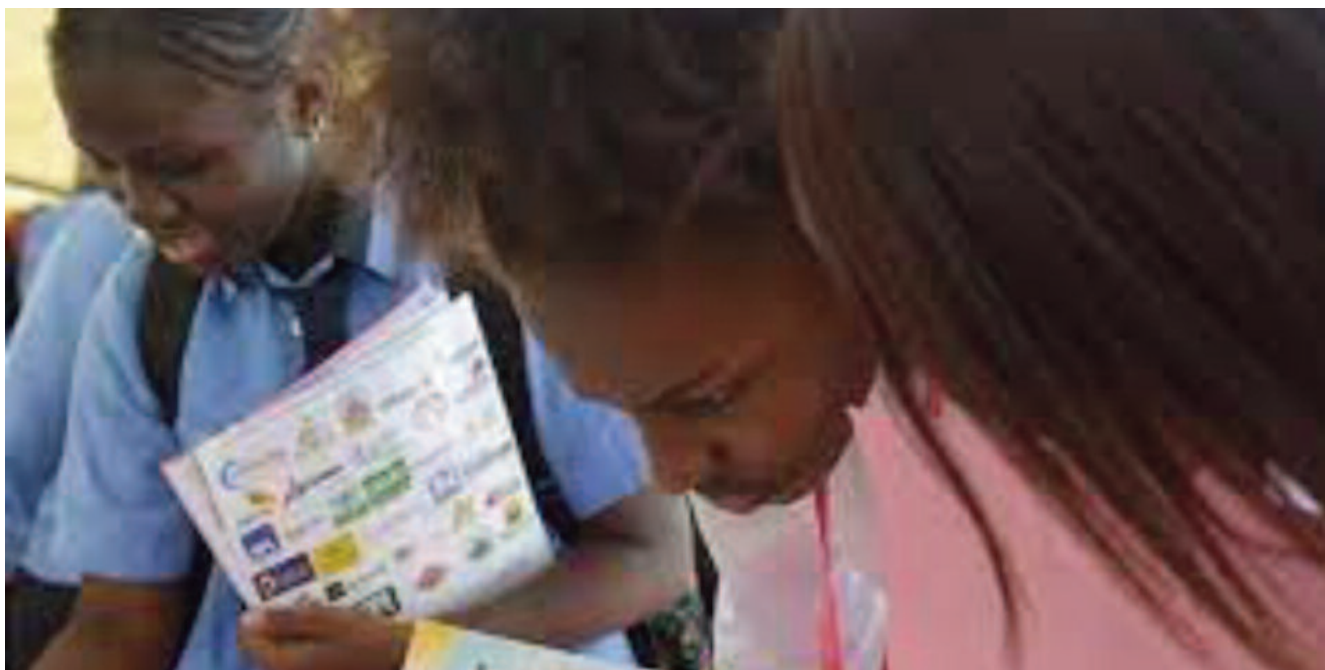
Il faut noter que cette visite de terrain s'est terminée sur une note d'espoir.

■ Ibrahim Sanogo



Professionnalisation des enseignants et des encadreurs du fondamental :

Le document sur les référentiels validé



La salle de conférence de l'Académie Malienne des Langues (AMALAN) a servi de cadre, en début de semaine, à l'ouverture d'un atelier de validation du paquet de ressources pour la professionnalisation des enseignants au Mali. C'était sous la présidence de Augustin Poudiougou, Conseiller Technique du Ministère de l'Éducation Nationale, qui avait à ses côtés le représentant de l'UNESCO au Mali, M. Saïp Sy. Elle a enregistré la présence des directeurs des services centraux du Ministère, des représentants des PTF entre autres invités.

Selon le représentant de l'UNESCO au Mali M. Saïp Sy, ce paquet de ressources, une fois validé, permettra de doter le Mali des enseignements professionnels, en référence aux normes internationales pour le bénéfice des enfants maliens, d'assurer un enseignement de qualité. Il devrait aussi renforcer les synergies, contribuer à l'atteinte des objectifs des politiques nationales (le CREDD et le PRODEC II) et des cibles de l'ODD4, ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Fort de ces résultats, dira-t-il, l'atelier s'inscrit donc dans un processus bien en phase avec

les orientations et politiques en vigueur. Il constitue l'aboutissement d'un processus participatif et inclusif, qui a démarré depuis décembre 2018. La mise en place d'une équipe technique nationale a permis d'élaborer des documents cadres dont : le référentiel de métier de l'enseignant et de l'encadreur, le référentiel de compétences de l'enseignant et de l'encadreur, les normes et standards professionnels de l'enseignant et de l'encadreur, le cadre de certification de l'enseignant.

Quant à M. Augustin Poudiougou, Conseiller Technique au Ministère de l'Éducation, il dira que l'évènement a trait à la validation de ce précieux outil par les acteurs et partenaires de l'École concernés par la question de la formation et de la gestion des enseignants. Il est d'autant plus important qu'il marque le point de départ de l'implémentation de ces instruments conçus de manière participative et rigoureuse.

Et d'indiquer : « Aujourd'hui, nul n'ignore que la concurrence entre les profils de ces acteurs, leur formation et leurs fonctions est capitale pour l'amélioration de la qualité des processus éducatifs. Aussi, est-il nécessaire pour une

éducation de base de qualité de poser clairement le profil de compétence de l'enseignant conformément aux orientations nationales, aux attentes de la société, afin de dessiner le référentiel du métier d'enseignant partant du référentiel de compétences et d'un cadre de certification approprié. Le même processus devrait être réalisé pour le personnel d'encadrement des enseignants ».

« C'est dans cette quête de l'amélioration de la gestion et de la performance au Mali que notre département s'est engagé dans l'élaboration d'un paquet de ressources de référentiels. Par ailleurs, en réunissant toutes les parties prenantes à la formation des enseignants, notre objectif est d'en assurer, outre la validation, la diffusion auprès de tous afin de créer dès à présent toutes les synergies possibles. Nous nous réjouissons donc de la présence de tous les membres du groupe de dialogue des partenaires de l'Éducation autour de la formation des enseignants », a-t-il conclu.

■ Yama DIALLO

Transfert orange money :

La grogne des agents de distribution



Les responsables du syndicat des revendeurs de produits téléphoniques et de transfert d'argent (SYREPTTA) ont animé ce dimanche 4 juillet 2021, une conférence sur le différend qui les oppose à l'opérateur de téléphonie mobile Orange, à travers son service Orange-Money, à la Bourse du travail. Au cours de cette rencontre les responsables et militants du SYREPTTA ont dénoncé ce qu'ils qualifient de vol de leurs bénéfices par la société Orange-Mali.

Cette conférence de presse était animée par le secrétaire général du SYREPTTA, Zouber Ould KHATTARY, qui avait à ses côtés le secrétaire général adjoint, Ibrahim TRAORE ; Mme Bintou HAIDARA, secrétaire aux conflits ; Karamoko SYLLA, secrétaire administratif ainsi qu'une foule nombreuse de militants du SYREPTTA. Cette sortie médiatique avait pour objectif d'attirer l'attention du grand public sur les difficultés que rencontrent ces agents dans l'exercice de leurs activités au quotidien.

Dans son exposé liminaire, Zouber Ould KHATTARY a fait savoir que les difficultés rencontrées par les distributeurs de Orange-Money sont nombreuses, mais se résument essentiellement au mépris des responsables de la société qui refusent tout dialogue avec cette catégorie de travailleurs.

«La plupart, ce sont d'abord des difficultés de communication. Parce que, quand vous travaillez avec quelqu'un et qu'on n'arrive pas à communiquer ; quand vous avez des problèmes vous n'arrivez pas à avoir un interlocuteur précis, ça devient difficile», a-t-il dénoncé. Selon ses explications, les revenus

des distributeurs de Orange-Money sont très modestes, voire insignifiants par rapport aux bénéfices réalisés sur les opérations de transfert d'argent. Pourtant, les opérations d'envois et de réceptions d'argent sont préfinancées par les distributeurs qui mobilisent au minimum le montant de 300 000 F CFA pour l'acquisition de la puce et l'autorisation des opérations. Aussi, le téléphone est payé par le distributeur. Pourtant, les 90 à 95% des bénéfices reviennent à la société Orange.

«C'est du vol organisé de manière pernicieuse», s'est insurgé M. KHATTARY. Ce que demandent les responsables du SYREPTTA à la société Orange, c'est de revoir la répartition des bénéfices réalisés.

«Nous vendons tous les jours, nous assurons la prospérité de la société, elle gagne de l'argent et nous on ne gagne rien. Pourtant, l'investissement vient de nous», s'est-il lamenté. De son côté, le secrétaire général adjoint, Ibrahim TRAORE a indiqué que cette conférence de presse marque le début d'une lutte.

Toutefois, il a insisté sur le fait que cette lutte sera menée avec les moyens de droits.

«Nous sommes un syndicat affilié au SYNAPOSTEL, si notre lutte n'aboutit pas, nous allons saisir notre syndicat national», a-t-il dit. Pour sa part, Karamoko SYLLA, secrétaire administratif, s'est appesanti sur les raisons du malaise entre la société Orange et les distributeurs d'argent électronique.

Selon lui, la crise s'est installée entre les deux parties depuis la création du syndicat en 2018. Depuis cette date, a-t-il fait savoir, la direction de la société Orange a refusé de rencontrer les

responsables du SYREPTTA pour échanger sur les difficultés que rencontrent les agents de distribution de Orange-Money dans l'exercice de leurs activités au quotidien.

Ce que dénoncent par-dessus tout les responsables du SYREPTTA, c'est le caractère unilatéral des décisions des responsables de la société Orange relatives à la baisse des commissions de transfert d'argent.

«De janvier à nos jours, la société Orange a procédé au moins à trois reprises à la réduction des commissions sans aviser les distributeurs», s'est plaint Karamoko SYLLA, distributeur de Orange-Money à Kati.

Toujours selon les explications de ce responsable du SYREPTTA, les réductions sur les frais de commissions aux abonnés de Orange-Money sont toujours au détriment des distributeurs. «On a l'impression qu'après le succès rencontré par le système, Orange veut se débarrasser de nous après plus de 10 ans de collaboration», a-t-il accusé.

A ce niveau, il a illustré ses accusations par des exemples concrets. Par exemple, a-t-il fait savoir, pour un transfert de 5 000 F CFA, le montant des frais de commission était de 200 F CFA jusqu'à une date récente. Sur ce montant, l'agent de distribution qui fait le dépôt ne perçoit que 17 F CFA ; et celui qui fait le retrait perçoit 47 F CFA de retro-commission. Au total, les agents de distribution ne touchent que 64 F CFA. Pendant ce temps, la société Orange encaisse 136 F CFA, soit un taux de 68% des frais de commission contre 32% pour les deux agents. Pour un envoi de 15 000 F CFA, l'agent qui fait le dépôt perçoit 38 F CFA contre 75 F CFA pour celui chez qui l'abonné fait le retrait. De même, sur un transfert de 50 000 F CFA, la retro-commission est de 125 F CFA au dépôt. Selon Mamadou TRAORE, l'un des agents qui a pris part à la conférence de presse, il arrive des fois que des agents réalisent 6 000 F CFA seulement de bénéfice à la fin du mois.

Pourtant, l'ouverture du compte de distributeur exige le paiement de 300 000 F CFA.

Ce qu'exigent aujourd'hui les responsables de ce syndicat est que les frais de commissions soient partagés de manière équitable entre la société Orange et les distributeurs de Orange-Money.

Par Abdoulaye OUATTARA

Source : INFO-MATIN

Aguibou Bouaré, président de la CNDH devant le CNT : « Rien ne devrait justifier les violations et abus des droits de l'homme sur le territoire malien »

Le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), Aguibou Bouaré, a présenté, le 1er juillet 2021, le rapport de la CNDH sur la situation des droits de l'Homme au Mali, au titre de l'année 2020 devant le Conseil National de Transition (CNT) au Centre international de conférence de Bamako (CICB). Dans ce rapport, le président de la CNDH invite les autorités maliennes à œuvrer pour le respect des droits de l'Homme au Mali. « Sur le fondement de divers instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ratifiés par notre pays, en toute souveraineté, rien ne saurait ou ne devrait justifier les violations et abus des droits de l'Homme sur le territoire Malien », a souligné Aguibou Bouaré.

Selon le président de la CNDH, Aguibou Bouaré, ce rapport est le troisième de la CNDH, dans sa forme actuelle, suite à la prestation de serment, devant la Cour Suprême, des membres en fonction depuis mai 2017. « Sur le fondement de divers instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ratifiés par notre pays, en toute souveraineté, rien ne saurait ou ne devrait justifier les violations et abus des droits de l'Homme sur le territoire malien », a-t-il dit. Avant d'ajouter que le présent rapport s'articule autour de six grands axes : les Droits civils et Politiques ; les Droits Économiques, Sociaux et Culturels ; la situation carcérale et les droits des personnes privées de liberté ; les droits catégoriels ; le droit à un environnement sain ; et les recommandations. À propos des droits civils et politiques, dit-il, le rapport examine les atteintes au droit à la vie, les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité humaine, celles au droit de manifester ainsi que le droit à la liberté de la presse et d'expression entre autres. « Des arrestations et détentions arbitraires, y compris des

assignations à résidence surveillée hors de tout cadre légal, ont été déplorées durant l'année de référence », a indiqué Aguibou Bouaré. S'agissant du droit à la vie, au cours de l'année 2020, la CNDH dit avoir déploré plusieurs atteintes à ce droit liées au contexte de crise multidimensionnelle sur fond de terrorisme, de conflits inter et intracommunautaires, de crise sociopolitique et sécuritaire que connaît le Mali depuis près d'une décennie. « En plus des assassinats, meurtres, violences sexuelles et sexistes au Nord et au Centre du Mali, des atteintes au droit à la vie ont été enregistrées dans certaines régions et le District de Bamako en lien avec les violences post-électorales. La lutte contre l'impunité n'a pas connu d'avancée significative, en témoigne l'écart énorme entre le nombre de violations enregistrées, singulièrement dans le Nord et le Centre du pays, et celui de poursuites engagées ou condamnations judiciaires prononcées », a souligné Aguibou Bouaré face aux membres du CNT. Par la voix de son président, la CNDH déplore l'insuffisance criarde de dispositifs facilitant l'accès des personnes vivant avec handicap aux lieux et services publics et privés. « Malgré l'existence des dispositions législatives déterminant les principes fondamentaux du régime pénitentiaire au Mali, on note : la surpopulation de l'univers carcéral avec son corollaire de promiscuité ; la corruption dans le milieu carcéral ; la vétusté de nombreux centres de détention et maisons d'arrêt ; les conditions de vie et d'hygiène souvent déplorables des détenus ; le déficit dans la séparation des quartiers hommes/femmes/mineurs/inculpés et condamnés ; l'absence d'infirmier adéquate et/ou l'insuffisance des produits pharmaceutiques au niveau des centres de détention et maisons d'arrêt », a-t-il dit. En outre, il dira que des défis majeurs res-



tent à relever en matière de la protection de l'environnement. « Il s'agit entre autres de la gestion des dépôts d'ordures, de l'implantation anarchique des bars et autres maisons closes souvent en plein milieu des maisons à usage d'habitation et/ou à proximité des établissements scolaires, des centres de santé, des lieux de culte, en violation de la réglementation, causant ainsi d'énormes préjudices et nuisances aux riverains desdits sites », a souligné Aguibou Bouaré. Par ailleurs, la CNDH recommande entre autres : la sécurisation des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national ; le renforcement de l'institution judiciaire en ressources humaines, matérielles et financières lui permettant d'enquêter et de statuer sur les cas de violations et d'abus des droits de l'Homme commises au Mali ; l'adoption d'une loi réprimant l'esclavage et les pratiques assimilées ; l'interdiction formelle de l'emploi des forces spéciales dans le cadre du maintien d'ordre ; l'indemnisation des victimes des événements des 10, 11 et 12 juillet et du 18 août 2020, ainsi que toutes les victimes de violations et d'abus des droits de l'Homme ; le renforcement et l'amélioration des mécanismes de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance dans le respect des droits de l'Homme ; la relecture des textes régissant les services de la Sécurité d'Etat.

Aguibou Sogodogo
Source : Le Républicain- Mali



Transition : L'Organe unique de gestion des élections attendra

L'idée de la mise en place d'un Organe unique de gestion des élections au Mali a été émise depuis le Dialogue national inclusif (DNI) puis confirmée à la prise du pouvoir par les militaires et surtout depuis la mise en place des institutions de la Transition. Dès son évocation, l'Organe unique de gestion des élections n'a pas cessé d'opposer les acteurs de la vie politique du Mali. Pour sa part le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a fait de l'Organe unique une innovation qui sera portée par le Gouvernement de Transition. C'est ainsi que pour arriver à concilier les uns et les autres, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a organisé les 29 et 30 juin 2021, un atelier de réflexion sur la mise en place de l'Organe unique de gestion pour les échéances électorales de la Transition. Si un consensus a finalement été trouvé sur la mise en place dudit organe, sa

mise en application durant la période transitoire a divisé les participants à l'atelier de réflexion.

L'atelier de réflexion sur la mise en place de l'Organe unique de gestion des élections au Mali qui s'est tenu durant deux jours, était censé réunir une large représentation nationale. En effet « ont pris part à l'atelier les représentants de la Primature, le représentant de la Cour Constitutionnelle, les représentants du Ministère de la l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le représentant du Ministère de la Refondation de l'Etat, les représentants du Ministre Délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles, le Délégué Général aux Elections, les représentants des partis politiques, des regroupements des partis politiques et de la So-

ciété civile ». Le Rapport général dudit atelier indique que le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation dans son discours d'ouverture de l'atelier « a invité la classe politique, la société civile, les experts et l'ensemble des participants à faire des propositions concrètes en vue d'aider les plus hautes autorités à trancher définitivement la question de la mise en place de l'organe unique des élections pour l'organisation des futurs scrutins sous la Transition ». Toutefois souligne le Rapport, le Ministre « a tenu à préciser que les recommandations issues de cet atelier doivent prendre en compte l'engagement du Président de la Transition » à mettre en place l'organe unique de gestion des élections au Mali de préférence pendant les scrutins sous la Transition.

Après la mise en place du bureau de l'atelier, les travaux proprement dits se sont penchés sur trois thèmes essentiels. En premier lieu les participants ont entendus la communication sur l'« Etat des lieux par rapport à l'organe unique de gestion des élections ». Il ressort de cette première communication que l'idée récente de création de l'Organe unique de gestion des élections remonte aux recommanda-

tions du Dialogue national Inclusif (DNI) qui s'est tenu en décembre 2019 à Bamako. Toutefois, rappelle la communication, plusieurs tentatives de création de l'Organe unique ont été enregistrées depuis 2011, notamment la Mission de Réflexion sur la Consolidation de la Démocratie dirigée alors par l'ancien ministre Daba Diawara avec un groupe d'Experts. La dernière tentative est celle du Ministère de l'Administration et de la Décentralisation « à travers l'atelier de relecture de la loi électorale qui a réuni l'Administration et plus de deux cents (200) partis du 3 au 7 mai 2021 à Bamako ». Le communicateur a terminé en mettant l'accent sur « les contraintes juridiques et techniques qui entravent la bonne exécution des missions d'un organe unique et indépendant de gestion des élections, sans une révision constitutionnelle, étant donné que les articles 33 et 86 de la Constitution du 25 février 1992 attribuent à la Cour Constitutionnelle et à elle seule le pouvoir de proclamer les résultats du référendum, des élections présidentielles et législatives ».

La deuxième communication a porté sur le thème « Note d'orientation portant sur l'organisation des élections pendant la Transition au Mali ». S'appuyant sur les résultats des échanges d'Experts nationaux et ceux de la CEDEAO, le communicateur conclut en indiquant que « le Mali peut organiser les élections sous la Transition, notamment les élections présidentielles et législatives couplées ». Ensuite il est catégoriquement opposé au maintien du statu quo en matière d'organisation des élections au Mali. En effet, il est rapporté que « le système actuel ne permet pas d'organiser des élections au Mali, après 30 ans avec le même système qui a généré les mêmes crises post-électorales », avant d'ajouter « qu'il n'est pas question de créer un organe hybride pour produire les mêmes effets. Il faudra donc, conclut-il, retirer les attributions du Ministère chargé de l'Administration territoriale et les donner à la CENI et transférer la Délégation Générale aux Elections à cette CENI dont elle servira de service technique chargé du fichier électoral ». Il a été reproché à cette communication l'absence de « garanties permettant aux participants de comprendre que le projet présenté revêt un caractère scientifique dans sa conception et ses modalités de fonctionnement ». La communication finit par une précision qui est en profonde

contradiction avec les engagements des institutions de la Transition, à savoir que « la mise en place d'un Organe unique de gestion des élections (OGE) fonctionnel nécessite la prorogation des délais de la Transition d'au moins trois (3) mois ».

La troisième et dernière communication, présentée par le Général Siaka Sangaré, Délégué général aux élections, a porté sur « la faisabilité, les contraintes et défis de l'organisation des futures élections par l'organe unique de gestion des élections à mettre en place ». Le Général Siaka Sangaré, fort de plusieurs années passées à la tête de la DGE, a estimé que « l'absence d'incidence financière pour la création de l'organe unique, les contraintes d'ordre administratif, sécuritaire et sanitaire qui pourraient entraver le fonctionnement d'un organe indépendant de l'Administration, le manque de démonstration scientifique dans le document des experts dans les domaines de la conception, de l'organisation, des moyens logistiques, humains et matériels garantissant le fonctionnement efficace du nouvel organisme proposé, la concentration de l'organe unique de gestion des élections à Bamako et l'absence de toute indication de ses démembrements à l'intérieur et à l'extérieur du pays [...] » sont des insuffisances qui « ne permettent pas de se prononcer objectivement sur la faisabilité ou non d'aller aux élections avec l'organe proposé par les experts nationaux ».

Des débats ont suivi les présentations des trois thèmes retenus par l'atelier de réflexion sur la mise en place de l'Organe unique de

gestion des élections au Mali. Si l'unanimité s'est faite autour de projet de création de l'Organe unique, les participants ont convenu de l'impossibilité de le rendre effectif sous la Transition faute de temps. Ainsi « Les participants, à la quasi-unanimité, proposent l'organisation des élections de fin de la Transition par les structures existantes (MATD-DGE-CENI) en renforçant les missions de la CENI ». Ainsi, les conclusions de l'Atelier de réflexion sur la création de l'Organe unique de gestion des élections au Mali sont en totale contradiction dans sa faisabilité sous la Transition, avec la volonté du Premier ministre Choguel Kokalla Maïga de rendre opérationnel ledit organe dès les élections prévues en février 2022. Lesdites conclusions, issues d'un simple atelier sans légitimité particulière ne peuvent s'imposer aux autorités de la Transition dont elles contrarient les options en la matière. Surtout que le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation n'a pas été entendu lui qui dans son discours introductif avait appelé les participants à tenir compte « de l'engagement du Président de la Transition ». C'est pourquoi les observateurs, les différentes parties impliquées dans l'Atelier de réflexion et les Maliennes et Maliens seront particulièrement attentifs aux suites qui seront données à ces conclusions. Le Président Assimi Goïta et le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga tout naturellement le dernier mot.

■ Diala Thiény Konaté



Politique : La Convention pour la République à l'assaut de Ségou

Sous-sections après sous sections, le parti Convention pour la République occupe sans tambours ni trompette le terrain. Nouveau venu dans le cosmos politique suffisamment atomisé, la formation dirigée par l'ancien Premier Ministre Abdoulaye Idrissa Maïga ouvre ses portes à ces nombreux cadres et militants à la recherche de repères. En homme de terrain averti, le secrétaire général du Parti Honorable Abdoulaye FOFANA joue sur les leviers pour ramener ses anciens camarades de l'ex majorité présidentielle. Cette stratégie de porte en porte semble donner des résultats.

Rappelons que le parti Convention pour la République a procédé au lancement de ses activités à Ségou le dimanche 23 mai dans la salle Miéruba. Pour ce faire le parti a choisi une conférence thématique pour partager avec les militants et sympathisants sa vision des choses et sa stratégie de gouvernance. Depuis le samedi les couleurs du parti vert et bleu arboraient le centre culturel Miéruba et ses environnants. Le secrétaire général du parti

l'honorable Abdoulaye FOFANA et le comité d'organisation avaient juré de réserver au Président du parti et à sa délégation un accueil triomphal. Ce dernier arrivé la veille, a eu le temps de prendre le pouls de la cité des balazan avant de livrer son analyse de la situation, sa vision, au moyen des thèmes interrogateurs et interpellateurs.

Pour camper le décor, le secrétaire général souhaitera la bienvenue aux délégués venus des cercles et communes de la région et aux représentants des partis amis. L'honorable FOFANA dira que le Mali a besoin de ses fils et de ses filles à même de transcender leur égo et les intérêts partisans pour apporter des remèdes à la hauteur des enjeux de l'heure. La salle a ovationné au prononcé du nom du Président du parti qui selon le secrétaire général est un spécimen rare en terme de sérieux, d'honnêteté et d'engagement patriotique. Après la présentation des membres de la délégation et les interventions de quelques personnalités, le Président du parti s'est adressé à la masse avec le calme qu'on lui connaît.

Successivement, il abordera les thématiques comme l'Etat, la République, la Démocratie. A chaque thématique abordée, l'orateur du jour passera du cas général avant de le placer dans le contexte malien et inviter les participants à la réflexion.

Pour l'ancien premier ministre, il ne s'agit pas de faire un exposé stérile et académique, mais de provoquer des échanges afin d'enrichir le débat politique. Le président estime qu'il faille assoir une culture d'écoute attentive les populations pour donner plus de chances de réussite aux orientations que le parti sera amené à prendre. La convention pour la République, pense son Président, exige « l'effort, la raison et l'amour de l'humain, le dévouement et la pratique de la vertu en public comme en privé ».

Se fondant sur ces valeurs en partage par les communautés maliennes, le parti qui est membre du cercle « Un Mali d'Avenir » entend s'investir pour relever les défis. Pour conclure, l'ancien premier ministre a invité les participants à scruter le lien entre les binômes « Etat/Sécurité » « République/Stabilité » « Démocratie/Liberté » « Justice/Progrès » avant de démontrer leur indissociabilité avec la Paix et la Souveraineté.

BMD

Source : Delta Tribune



La problématique de l'harmonisation de la grille salariale : Un couteau à double tranchant

Le me remets dans mon manteau d'analyste quantitativiste politico-économiste, communément appelé AQPE., pour ceux qui s'en souviennent.

Le comportement discontinu dans l'exercice de la puissance publique a ouvert la voie à une consolidation du pouvoir des syndicats.

Cela a eu comme corollaire : coups d'État, remaniements ministériels intempestifs, promotion de la médiocrité au sommet de l'État, inconscience et insouciance de certains responsables politiques et même publics.

L'État a finalement eu le couteau à la gorge et ne pouvait que céder aux doléances des désormais puissants syndicats de la magistrature, de la police, des professeurs de l'enseignement supérieur et tout récemment de la synergie des syndicats de l'éducation majoritairement dirigés par des jeunes qui sont en phase avec l'actualité du pays.

L'octroi du statut autonome ou particulier à toutes ces forces a rendu le statut général insensé apparenté à une coquille vide.

La centrale syndicale historique en l'occurrence l'UNTM n'était-elle pas en droit de tirer la sonnette d'alarme et prévenir sur le danger imminent qui guettait la cohésion sociale et chercher à ramener tous les acteurs à la raison et à la retenue.

De passage, il importe de rappeler ici et maintenant toute la légitimité qui entoure toutes les revendications catégorielles qui s'expliquent par une inflation galopante surtout ces derniers temps. On peut l'appeler la cherté de la vie dans le langage courant.

Cependant, il est nécessaire également de rappeler que la cherté de la vie n'est pas la seule cause des revendications tous azimuts. On peut citer, entre autres, le niveau bas des salaires des fonctionnaires maliens, l'écart des salaires entre les agents de l'État, l'écart des primes, la corruption et surtout l'impunité lorsqu'on sait que nous sommes dans un monde plus informé que formé. Surtout avec l'avènement des réseaux sociaux où les secrets sont divulgués avec une facilité déconcertante.

Par ailleurs, lorsqu'on regarde dans le rétro-

viseur, on se rend compte que le problème remonte d'assez loin et ne peut être résolu instantanément.

En réalité, le gros du problème réside dans le fait que les salaires ne suivent pas la flambée des prix.

Pour rappel, le Mali a quitté l'UMOA en juillet 1962 de façon unilatérale tout en gardant la parité fixe avec le Franc CFA, chose devenue insupportable cinq ans après. En 1967, la jeune monnaie malienne fut dévaluée à moitié divisant ainsi le pouvoir d'achat de la population vis-à-vis des autres pays de la sous-région.

Dès lors, toutes les catégories sociales cherchent vainement à combler ce trou depuis près de 60 ans.

L'argent étant le nerf de la guerre et étant donné que les ressources publiques sont limitées, le Mali doit forger une discipline budgétaire élevée pour la gestion de ces maigres ressources.

De ce fait, en 1984, le Mali était obligé de revenir dans la grande famille UMOA en situation de détresse absolue.

Lorsqu'on revient au sujet brûlant de l'harmonisation de la grille salariale, il ressort clairement que dans la forme, c'est une très bonne chose mais dans le fond, la manière a beaucoup manqué.

Dans une telle situation, le bon sens aurait voulu l'organisation d'une conférence nationale autour de la question et que la décision qui sortira sera endossée non par les dirigeants mais par le peuple.

Dans ce cas de figure, toute autre catégorie qui s'opposera à cette volonté du peuple n'aura aucun soutien social.

Tel n'a pas été le cas, les syndicats ont appris tout comme les autres le décret pris en conseil des ministres portant harmonisation de la grille salariale. La cohésion sociale, l'apaisement du front social ne se décrètent pas mais se construisent, ne se négocient pas à court terme mais à long terme.

Dr Laya Amadou GUINDO, Maître-Assistant d'université, membre de la COFOP, Badenya ton et ADRN



Éducation : L'appui de l'UNESCO à la professionnalisation des enseignants du fondamental

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco), dans le cadre de sa série d'activités, a organisé les 5 et 6 juillet derniers un atelier de validation du paquet de ressources pour la professionnalisation des enseignants du fondamental. Tenue à l'Académie malienne des langues nationales (AMALAN), la cérémonie d'ouverture des travaux était présidée par le conseiller technique au ministère de l'éducation nationale, Dr Augustin Poudiougou. C'était en présence du représentant de l'Unesco au Mali, Saïp Sy. Dans son intervention, le conseiller technique du ministère de l'Éducation nationale dira que cet atelier marque la fin d'un long processus d'élaboration du paquet de ressources pour la

professionnalisation des enseignants du fondamental au Mali. Selon Dr Augustin Poudiougou, cette rencontre a trait à la validation de ce précieux outil, par les acteurs de l'école concernés par la question de formation et de la gestion des enseignants. Il est d'autant plus important qu'il marque le point de départ de l'implémentation de ces instruments conçus de manière participative et rigoureuse.

« Il est nécessaire pour une éducation de base de qualité, de poser clairement le profil de compétences de l'enseignant conformément aux orientations nationales, aux attentes de la société afin de dessiner le référentiel du métier d'enseignant partant du référentiel de compétence et d'un cadre de certification approprié », a souligné Dr Augustin Poudiougou.

Pour sa part, le représentant de l'Unesco, Saïp Sy, a indiqué que le document de paquet de ressources va constituer à l'aboutissement d'un processus participatif et inclusif démarant depuis décembre 2018.

L'atelier a permis aux participants de s'approprier les stratégies d'élaboration du paquet de ressources et de son contenu. Il s'agit des référentiels de métiers de l'enseignant et de l'encadreur, des référentiels de compétences de l'enseignant et de l'encadreur, des normes et standards et d'un cadre de certification. Pour y arriver, les participants ont réfléchi sur la stratégie appropriée de mise en œuvre.

La validation de ce paquet de ressources permettra de doter notre pays d'enseignants professionnels, en référence aux normes internationales pour le bénéfice des enfants et d'assurer un enseignement de qualité, a soutenu Saïp Sy.

Fadi CISSÉ
Source : L'ESSOR



Haïti : Le président Jovenel Moïse assassiné par un commando

Le Premier ministre sortant a annoncé l'assassinat du président d'Haïti Jovenel Moïse par un commando dans la nuit de mardi à mercredi.

Le président haïtien Jovenel Moïse a été assassiné tôt mercredi matin 7 juillet chez lui par un commando formé d'éléments étrangers, a annoncé le Premier ministre sortant Claude Joseph dans un



communiqué. « Vers une heure du matin, dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 juillet 2021, un groupe d'individus non identifiés, dont certains parlaient espagnol ont attaqué la résidence privée du président de la République et ainsi blessé mortellement le chef de l'État », indique le communiqué.

Il précise également que l'épouse du président a été blessée dans l'attaque et hospitalisée et appelle la population au calme, indiquant que la police et l'armée allaient assurer le maintien de l'ordre.

Source : RFI

Algérie : Une enquête ouverte après l'intoxication de plus de 150 baigneurs à Ténès

Plus de 150 personnes ont été prises de malaise après s'être baignées dans la mer dimanche, à Ténès, sur la côte méditerranéenne, à 200 kilomètres à l'ouest d'Alger.



De nombreuses familles s'étaient retrouvées dimanche 4 juillet sur la plage de Ténès, sur la côte méditerranéenne pour l'ouverture de la saison estivale. En fin d'après-midi, des baigneurs par dizaines se sont mis à vomir, à vomir ou à se plaindre de maux de tête.

Des sauveteurs de la protection civile se précipitent à l'eau pour leur porter secours. Plus d'une trentaine d'entre eux, dont des plongeurs professionnels, sont à leur tour intoxiqués.

Pollution marine ?

Au total, dimanche, 149 personnes ont été prises en charge à l'hôpital Zighoud Youssef de Ténès, une ville située à 200 kilomètres à l'ouest d'Alger. Toutes sont sorties depuis. Intoxication provoquée par une algue ou pollution marine liée à un produit chimique déversé au large par un bateau ou dans les terres ? Une enquête est ouverte. La direction de l'environnement et le commissariat national du littoral ont effectué des prélèvements. Les échantillons sont en cours d'analyse. Les résultats doivent être communiqués dans la semaine.

Source : RFI

Lutte antiterroriste dans le Sahel : Emmanuel Macron participera au sommet du G5 Sahel organisé ce vendredi 9 juillet

L'information a été confirmée à RFI, le prochain sommet du G5 Sahel aura lieu ce vendredi 9 juillet en visioconférence. Emmanuel Macron participera à la rencontre. Il aura à ses côtés le président nigérien Mohamed Bazoum, qui a été convié à l'Élysée. Le président français devrait profiter de ce sommet pour préciser le futur engagement français dans la région, un mois après l'annonce de la fin progressive de l'opération Barkhane.

Un doute planait quant à sa participation mais le président français prendra bien part vendredi à ce sommet. Le dispositif sera cette fois un peu particulier : Emmanuel Macron aura à ses côtés Mohamed Bazoum. Le président nigérien, dont ce sera le premier sommet du G5 en tant que chef d'État, a en effet été convié ce jour-là à l'Élysée. Les deux hommes échangeront depuis le palais présidentiel avec leurs homologues sahéliens par visioconférence. Ce sera certainement l'occasion pour Emma-

nuel Macron de préciser les contours de l'engagement futur de la France dans la région. Ce sommet intervient quasiment un mois jour pour jour après l'annonce du retrait progressif de l'opération Barkhane. L'objectif pour Paris est de diviser par deux le nombre de soldats français au Sahel d'ici janvier 2023. Cette annonce qui avait visiblement surpris certains dirigeants sahéliens, s'est faite dans un contexte de tensions.

Le président français ne cache plus en effet son exaspération quant à la situation dans cer-

tains pays. « Je suis obligé de constater que dans plusieurs États de la région, il n'y a pas eu un réengagement des décideurs pour faire revenir l'État et l'administration dans les zones qu'on libère du terrorisme militairement », avait déclaré Emmanuel Macron le mois dernier avant d'ajouter : « En responsabilité, ça n'est pas le rôle de la France de se substituer à perpétuité aux États ».

Source : RFI





Foot : Le Marocain Achraf Hakimi débarque au Paris Saint-Germain

Achraf Hakimi est devenu ce 6 juillet 2021 un joueur du Paris Saint-Germain (PSG). Il a paraphé un contrat pour les cinq prochaines saisons. Ce transfert va faire les affaires de l'Inter Milan financièrement, puisque l'opération serait d'environ 60 millions d'euros. Et le Real Madrid, son club formateur, devrait aussi récolter de l'argent au passage.

Après Serge Aurier, Gregory van der Wiel, Thomas Meunier ou dernièrement Alessandro Florenzi, Paris recrute un nouveau latéral droit qui pourrait enfin faire les beaux jours du club de la capitale. Champion d'Allemagne et d'Italie, vainqueur de la C1 avec le Real Madrid Achraf Hakimi, 22 ans, sacré champion d'Italie avec l'Inter Milan, est considéré par les spécialistes comme un des meilleurs joueurs à son poste. Né à Madrid de parents marocains, Hakimi a rejoint le centre de formation du Real

à 7 ans. Il y évoluera dans toutes les catégories de jeunes et gagnera même une Ligue des champions en 2018.

Avec l'équipe réserve du Real, il a brillé en Youth League (Ligue des champions des moins de 19 ans) et notamment contre Paris en 2015-2016. Hakimi a fait ses débuts en équipe A du Real avec Cristiano Ronaldo, sous la houlette de Zidane, lors de la saison 2017-2018, le 1er octobre contre l'Espanyol Barcelone. Il a inscrit son premier but avec le Real contre Séville sur une passe de Karim Benzema.

Dans la lignée des grands latéraux particulièrement portés vers l'avant, Hakimi sait alors qu'il sera compliqué pour lui d'être titulaire au Real Madrid lors de la saison 2018-2019. Il file donc en prêt au Borussia Dortmund pour deux saisons. En Bundesliga, l'international marocain va exploser. Un soir de Ligue des champions en octobre 2018, face à l'Atlético Madrid (4-0), il délivre trois passes décisives. Avec le Borussia, il remporte le Championnat d'Allemagne. Alors qu'un retour au Real Madrid est annoncé après son prêt, le club espagnol décide finalement de le vendre et Hakimi s'engage avec l'Inter Milan. Le Borussia Dortmund avait jugé le prix du joueur trop élevé.

Le vainqueur du trophée Espoir africain de l'année 2019, a aussi participé à la Coupe du monde en Russie. Alors âgé seulement de 19 ans, il est le troisième plus jeune joueur du Mondial 2018. Avec les Lions de l'Atlas, Hakimi compte 36 sélections pour 4 buts.

Source : RFI



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous avancerez sereinement sans que rien ne vous pose problème. Si votre activité est plus calme, vous réussirez à prendre de l'avance et vous ferez tout ce pour quoi vous manquez de temps le reste de l'année. Vous serez satisfait de votre boulot.

Pour en finir une bonne fois pour toutes avec ces règlements de comptes, vous mettrez la main au portefeuille et vous réglerez cette note. Elle vous restera à travers la gorge, car vous ne serez pas seul à avoir consommé, mais vous aurez la paix.



Taureau (20 avril - 19 mai)

La conception d'idées sera votre atout majeur, surtout que vous réussirez sans mal à rallier les autres à votre cause. C'est donc le jour idéal pour plancher sur de nouveaux projets, notamment si ceux-ci nécessitent un bon sens créatif. Vous allez vous régaler !

Vous ferez le point sur votre façon de gérer votre argent, quitte à envisager une autre organisation. Des projets en cours vous inciteront à vouloir gagner en efficacité, ce qui vous amènera à revoir entièrement votre position à l'argent.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pouvez faire un bilan dans votre parcours professionnel et réalisez qu'il faut changer de cap. Une mise au point devient utile. Ne vous découragez pas suite à des jours difficiles. Des collaborateurs au mauvais caractère ont pu vous stresser.

Si l'un de vos amis vous demande de lui prêter de l'argent, ne le faites pas. Cet argent pourrait ne jamais revenir. Il y a un risque de perte financière. Dans votre gestion, les finances sont instables. Vous pouvez manquer de revenus et les charges sont élevées.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les contraintes professionnelles que l'on vous imposera ne vous décourageront pas, même si vous paniquerez un peu devant l'ampleur des tâches à accomplir. Comme vous n'aurez pas le choix, vous vous y attèlerez pour que votre travail soit bien fait.

Vous priver, vous restreindre, vous n'y penserez pas une seconde. Vous ne serez pas tête brûlée pour autant en dépensant votre argent n'importe comment. Vous ferez des choix et votre carte bleue servira surtout à alimenter votre budget loisir.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous avez gagné en assurance dans votre style d'approche avec les collaborateurs et dans vos fonctions, vous voici avec une meilleure maîtrise. Vos fonctions actuelles peuvent nécessiter de faire une réunion où l'on compte sur votre sens de l'initiative.

Malgré vos bonnes résolutions, les dépenses risquent de voler en éclat. Les astres en Lion vous incitent à craquer plus que de raison sur des produits hors de votre budget habituel. La journée est propice à une soirée festive et qui vous revient chère.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vénus, Mercure et la Lune dopent ce domaine. L'esprit vif, vous n'aurez aucun mal à vous adapter à ce qui vous sera demandé et vous saurez vous organiser pour gagner en efficacité. Voilà un mercredi où vous avancerez vite et bien sûr vos dossiers.

Vous anticiperez trop sur les événements à venir. Vous voilà déjà à budgétiser les vacances de l'an prochain et à vous demander comment vous allez faire ! Ne doutez pas autant de vous, vous avez une bonne gestion, il n'y a aucune raison pour que ça change.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Le temps est votre allié et vous amorcez des démarches pour améliorer vos conditions de travail et gagner en expérience. Saturne en Capricorne vous impose un délai d'attente avant d'être satisfait. Avant d'obtenir satisfaction, la patience est conseillée.

Malgré les dépenses, vous conservez des fonds pour vous faire plaisir. La journée peut être difficilement relaxante quand vous pensez à l'argent, car la question des finances peut vous entêter et la frustration est là. Vous espérez qu'elle soit passagère.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre cote de popularité ne cessera de grimper, profitez-en pour vous orienter vers le secteur relationnel de votre activité. Mettez sur l'esprit d'équipe, vous aurez l'art d'ajouter la petite touche dont on aura besoin pour susciter l'émulation.

Jupiter rétrograde vous suggérera de renforcer vos acquis et de renforcer vos repères plutôt que de suivre des projets hasardeux. Fort de ses conseils, en vous abstenant d'investir vos euros, vous ne perdrez pas d'argent, même si vous n'en gagnez pas.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Ce que vous faites ne semble plus correspondre à ce que vous êtes au fond de vous. Votre job n'est plus en adéquation avec votre être intérieur et cela vous gêne, vous perturbe. Si vous êtes en vacances, profitez-en pour explorer d'autres pistes.

Vous n'avez aucune envie de vous pencher sur vos comptes, même si la fin du mois l'exige. Vous attendrez d'être dans une meilleure condition pour vous y mettre. En attendant, vous savez que vos charges sont honorées et c'est le principal.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

La concentration vous fera défaut aujourd'hui. Malgré une envie de bien faire, les étourderies sont à l'ordre du jour. Prenez le temps de contrôler plusieurs fois votre travail, ça vous évitera quelques remontées de bretelles de la part de votre patron.

Ce domaine sera protégé et ne subira pas de grande influence, mis à part une tendance aux erreurs d'appréciation. Mercure vous rend moins perspicace, ce n'est donc pas le moment de prendre des décisions importantes dans ce domaine.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un travail intense vous retient parfois après le travail. Votre activité présente un vif intérêt et vous pensez à évoluer. Pourtant la vie peut vous réserver une petite surprise avec la venue d'une proposition de travail sur un nouveau poste assez différent.

Des économies ont pu être réalisées au bout d'efforts et de frustrations. Uranus en Taureau vous a demandé de prendre sur vous, une partie du mois. Aujourd'hui vous pouvez céder enfin aux tentations. Des sorties ou la garde-robe peuvent causer des frais.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous aurez du mal à faire entendre votre point de vue ou à avancer sur certains dossiers. Des interlocuteurs pourraient faire barrage à vos idées. Réprimez votre agacement ou montrez-vous plus souple sur votre position pour trouver un terrain d'entente.

Bien relié à votre signe, Pluton vous proposera de bonnes affaires. Vous devrez compter aussi avec Jupiter, plus compliqué à vivre. Si vous n'êtes pas à court d'argent, vous ne serez pas non plus à l'abri de surprises désagréables. Soyez prévoyant.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23